Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 866

Artikel: Révision agricole
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019665

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public 866
DP
J.A. 1000 Lausanne 1 4 juin 1987
Hebdomadaire romand Vingt-quatrième année

Révision agricole

Ce que la nature a fait, l'économie peut le défaire. La malédiction pour le paysan est la récolte si généreuse que s'effondrent les cours. Variante: ce que la nature donne en surabondance, la loi peut le contingenter; la garantie des prix est à ce prix. Ainsi est ballottée l'agriculture du libéralisme au protectionnisme.

En Suisse, il y a longtemps que nous sommes entrés dans la phase réglementée. Alors que l'Etat se vante de ne pas intervenir dans l'économie, il fixe, en ce domaine, par décision politique, les prix des productions essentielles et, pour le lait, les quantités. Ce dirigisme, assez sommaire, a épuisé son efficacité. Le groupe parlementaire radical s'en est distancé. C'est le signe d'un tournant, car les radicaux ne peuvent oublier et n'oublient pas qu'ils doivent compter, comme tout parti conservateur, sur un électorat paysan; le Conseiller fédéral radical vaudois Delamuraz, responsable de l'agriculture, est placé pour le savoir.

La critique du système est, aujourd'hui, concordante.

La remarquable amélioration de la productivité agricole, qui a permis le maintien d'un revenu équitable, – juste rétribution d'un travail astreignant – génère des coûts sociaux excessifs, en amont et en aval. En amont, les engins lourds, les produits chimiques, les engrais artificiels détériorent le sol, c'est-à-dire le patrimoine de l'exploitant ou corrompent l'eau, patrimoine collectif; en aval, les stocks accumulés ne peuvent être écoulés qu'avec de lourdes pertes pour la collectivité qui les a pris en charge, les prix mondiaux étant infiniment inférieurs au prix des produits made in Switzerland.

D'où l'idée simple de passer à une agriculture moins intensive et de payer mieux toute production qui permettra une économie des coûts sociaux.

Du simplisme de l'idée à son application, large est le sillon.

Il est en effet aisé d'imaginer des prix différenciés selon la qualité du produit. Autre chose, si le critère est le moyen de production. Les amateurs de produits biologiques connaissent la difficulté: de deux pommes tavelées, comment distinguer celle qui est "naturelle" et celle qui est "mal soignée"; il faudrait être sur place. Mais comment, dans la perspective d'une agriculture moins intensive, à laquelle s'appliqueraient des prix diversifiés, imaginer une administration partout sur place?

On peut tenir compte des conditions de production lorsque les critères de différenciation sont simples: altitude, pente, orientation pour les paysans de montagne. Mais ensuite éclate toute la diversité des situations. Le pouvoir politique s'est révélé incapable de limiter les importations de fourrage qui doublent artificiellement les capacités du sol suisse; cette limitation aurait prétérité, a-t-on dit, de petits paysans, disposant d'une surface trop exiguë. Mais elle donne à d'autres une rente de situation.

Si l'on veut avancer, il faut donc donner à la profession elle-même, sur une base volontaire, une large possibilité d'expérimentation.

Devraient être choisies des exploitations en situations variées, où les agriculteurs s'engageraient par contrat à appliquer une culture moins intensive (cette formule peut couvrir de nombreux degrés d'application). L'exploitant recevrait la garantie d'une rétribution globale équivalente à celle qu'il aurait obtenue pour les méthodes actuellement en cours.

Il faudra des années d'expérimentation avant que se dégagent des critères simples, avant que soient jaugés les résultats.

L'agriculture suisse, par le haut niveau de sa formation professionnelle, par sa connaissance des méthodes de sélection et son accoutumance aux exigences et aux contrôles qu'elle implique, par sa familiarité, encore étroite et récente, il est vrai, avec une gestion comptable est en mesure de prendre en charge cette réorientation.

A l'Etat, il appartient de coordonner, de savoir récolter les fruits (peut-être tavelés) de l'expérimentation et de garantir une sécurité matérielle qui stimule, permettant de choisir les meilleurs.

La reconversion prendra des années. Le temps presse. Ne réglementez pas! Contentez-vous de cadrer!

AG